



**TRANSPARENCE**

**LE BULLETIN DE L'EQUIPE SUD**

**BOOKING.COM**

## *CE du 29 septembre 2017*

### **DOSSIERS ECONOMIQUES**

#### **INFORMATION SUR L'APPLICATION DU CONTRAT COMPLEMENTAIRE SANTE.**

Les dispositions légales concernant l'obligation pour les salarié-es d'être adhérents d'une mutuelle d'entreprise se traduisent par une augmentation des cotisations mutuelle.

La Direction indique que pour obtenir le même niveau de prestations, un employé seul devra déboursier 1,84€ de plus chaque mois et 4,03€ pour une famille.

Le faux choix imposé est donc, soit d'accepter collectivement cette augmentation pour conserver les mêmes garanties, soit de conserver le tarif actuel avec une baisse des prestations.

Une dernière solution, que notre Syndicat ne défendra pas, serait d'individualiser le maintien du niveau actuel des prestations moyennant une augmentation de 3,65€ pour un individu et de 7,97€ pour une famille.

Par fidélité à nos engagements de solidarité, nous pensons qu'il vaut mieux accepter la moins mauvaise solution c'est à dire d'accepter l'augmentation garantissant le niveau actuel de prestations.

**SUD** vous consultera afin de valider cette option.

### **RED FLAG : LES SALARIES VOIENT ROUGE**

Contrairement aux informations communiquées aux élu-es lors du C.E du 4 septembre, la Direction a demandé aux team leaders de déclasser

les employé-es qui ont reçu un « red flag » en cas de problème sur le numéro de Booking, le code pin ou l'identifiant partenaire !

Sur 82 « red flags » décernés en septembre, 7 ont donné lieu à une diminution du bonus, alors que seule la moitié des équipes a été monitorée en septembre.

Ce revirement de la Direction est-il un choix local ou une consigne venue d'Amsterdam ?

En tout cas, à la suite cette réunion, la Direction a réuni les team leaders pour les informer qu'à l'avenir les équipes ayant reçu « trop » de red flags verront leurs team leaders eux aussi déclassés et les agents pourront être sanctionnés pour faute allant même jusqu'à un licenciement ...

Reste à savoir ce que « trop » veut dire ?! En tout cas, pour nous, cette nouvelle décision managériale implique de bosser sous pression et sous la menace permanente d'une sanction....

**Alerte Info** : Lors du C.E du 18 octobre, la Direction a confirmé à 100% la mise en place de ce nouveau mode de contrôle / sanctions !

**Décidément pas très « Booking Blue » ce « Red Flag » !**

### **LES SUBVENTIONS ONT ETE VERSEES AU CE, ENFIN !**

ASC : Le versement très tardif de la subvention va rendre très difficile l'organisation des évènements de fin d'année pour la première fois à la main du Comité d'Entreprise , mais on fera au mieux ! Des propositions concrètes devront être faites et votées par les élu-es très prochainement.

## **JURIDIQUE**

**SUD** avait contacté l'Inspection du travail au sujet de la réunion de constitution du Comité d'Entreprise et, notamment, de la non mise en place des Commissions obligatoires (Egalité professionnelle, Formation, Logement). L'Inspection du travail a donné raison au Syndicat **SUD** et a confirmé que la Direction avait bien commis un délit d'entrave à cette occasion. CQFD !